

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 34

N°149

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2018

L'AN deux mille dix huit, le 11 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00, sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Madame Magali CHERET | Madame Soizig NEDELEC |
| Monsieur Fethi CHOUDER | Monsieur Kilani KAMALA |
| Monsieur Pascal BEAUDET | Monsieur Anthony DAGUET |
| Madame Sylvie DUCATTEAU | Madame Sophie VALLY |
| Monsieur Antoine WOHLGROTH | Monsieur Jean-Jacques KARMAN |
| Madame Alice FAGARD | Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI |
| Monsieur Guillaume SANON | Monsieur Sofienne KARROUMI |
| Madame Hana RABAH | Madame Mériem DERKAOUI |
| Madame Evelyne YONNET | Monsieur Daniel GARNIER |
| Monsieur Rachid ZAIRI | Madame Thérèse MBONDO |
| Madame Nadia LENOURY | Monsieur Damien BIDAL |

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service PPI Etudes Financieres et Dette

**OBJET : Avenant à l'octroi d'une garantie d'emprunt à la Société Publique
Locale Plaine Commune Développement à hauteur de 30% d'un emprunt de 2
500 000€ dans le cadre du financement de la ZAC Port Chemin Vert**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article 2298 du Code civil portant sur les obligations de la caution envers le créancier;

Vu l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions générales d'octroi de garantie d'emprunt par les collectivités ;

Vu l'article L2252-2 du Codes Général des Collectivités exemptant les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer du respect des ratios prudentiels précisés à l'article L2252-21 du CGCT ;

Vu la délibération n°49 du Conseil Municipal de la Ville d'Aubervilliers du 28 mars 2018 portant octroi d'une garantie d'emprunt à Plaine Commune Développement dans le cadre de l'opération « ZAC Port Chemin Vert ».

Considérant que le financement de l'opération « PORT – CHEMIN VERT » visant à la création d'un nouveau quartier mixte urbain et dense de grande qualité architecturale et urbaine comprenant logements, commerces, services et équipements situé à AUBERVILLIERS nécessite un financement complémentaire de 2,5M€ ;

Considérant que l'emprunt nécessaire au financement de cette opération a été garanti par le cautionnement solidaire de la COMMUNE D'AUBERVILLIERS à hauteur de 30% à l'issue de la délibération n°49 du 28 mars 2018 ;

Considérant qu'un avenant à ce contrat d'emprunt garanti a été émis à la demande de l'emprunteur afin de repousser la date de décaissement du prêt du 29/03/2018 au 27/04/2018 ;

Considérant que cet avenant modifie, à la marge, les caractéristiques financières de l'emprunt initialement souscrit ;

Considérant que cet avenant doit être approuvé par la Ville, en sa qualité de garant, avant le 30/09/2018 ;

Considérant l'intérêt local à soutenir le financement de l'opération « PORT – CHEMIN VERT ».

Adoption à l'unanimité par 44 pour , 1 ne prend pas part au vote (Jean-François MONINO)

DELIBERE :

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au contrat à taux fixe de marché du 12/02/2018 souscrit entre la Société Générale et Plaine Commune Développement et annexé à la présente délibération,

DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire à l'effet de signer l'engagement de cautionnement modifié ; Madame la Maire étant habilité en outre à signer, sans autre délibération, tout acte subséquent.

DECIDE que la présente délibération sera transmise, avant signature de l'acte de cautionnement par Madame la Maire à Monsieur le Préfet, et sera publiée et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Reçu en préfecture le : 13/07/18
Publié le : 13/07/18
Certifié exécutoire : 13/07/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

